

**Conférence du presse du syndicat syndicom, du Syndicat des services publics (SSP) et de
l'Union syndicale suisse du 2 février 2021
«Privatisation de l'identité électronique»**

Intervention de Daniel Münger, président de syndicom

Seul le discours prononcé fait foi.

Mesdames et Messieurs les journalistes,

La nouvelle loi sur l'e-ID vise un changement de système décisif: les entreprises privées devront délivrer à l'avenir le passeport suisse numérique (e-ID) et administrer des données privées sensibles. Ceci a donc non seulement un impact grave sur le traitement futur des données, mais aussi sur l'avenir du service public suisse et, partant, sur le rôle que la Confédération et les entreprises proches de l'Etat joueront dans le contexte de la transformation numérique en progression.

Le Conseil fédéral et le Parlement ont jusqu'à présent omis d'ébaucher des services publics digitaux adaptés à la transformation numérique, et aussi d'en créer. Aujourd'hui, nous assistons avant tout à un démantèlement du service public. Via des fermetures de guichets, des mises à l'arrêt d'imprimeries et de médias imprimés ou dans le secteur de la télécommunication. Quasiment aucune alternative de remplacement digne de ce nom n'est proposée pour ces services mis à mal et il devient évident que la stratégie du Conseil fédéral et des entreprises laisse à désirer. Elle est motivée par des considérations de politique financière indigne d'un service public de qualité.

Fossé digital dû à des omissions

Si le Conseil fédéral et le Parlement persistent à négliger de façonner et d'accompagner la transformation numérique de façon appropriée, ils laissent principalement à des entreprises privées nationales et étrangères le soin de la concevoir. Ce faisant, ils en excluent la société. C'est inacceptable. Car cette politique entraîne à la longue un fossé numérique de la société, accentue la mise à l'écart imminente des zones rurales, menace les petites et moyennes entreprises, compromet de nombreuses opportunités numériques et constitue une atteinte à la protection des données, aux droits démocratiques fondamentaux et aux acquis sociaux élémentaires. Si la Confédération renonce à sa

responsabilité au profit d'entreprises privées aussi en matière d'e-ID, le fossé numérique et, par conséquent, social ne manquera pas de se creuser encore davantage. Car pour poursuivre le développement du service public, mais aussi pour éviter de soumettre des données sensibles au principe de maximisation des profits, la Confédération doit émettre l'e-ID, tout comme les pièces d'identité analogiques.

Commercialisation des données

Cela ne suffit pas que la Confédération dispose d'une possibilité de contrôle minimale pour le traitement des données sensibles de citoyennes et citoyens dans la mise en œuvre de cette loi. Car si cette tâche est confiée une seule fois au secteur privé, elle risque ensuite d'être soumise au monopole de quelques entreprises. Les mécanismes de contrôle de la Confédération sont une farce. Car chaque utilisation de l'e-ID est enregistrée dans une banque de données centrale auprès des entreprises. Et cela ouvre la porte aux abus de données. Le danger que cette tâche relevant initialement de la souveraineté étatique soit confiée à des entreprises n'est pas amoindri par le fait que l'e-ID doive être facultative. Car si la Suisse souhaite rester en phase avec l'évolution du monde numérique aussi dans le domaine de l'administration publique, l'élaboration de la loi sur l'e-ID est essentielle. A l'avenir, l'e-ID sera utilisée en fin de compte pour les données électroniques relatives à la santé, pour les votations et les déclarations d'impôt. Or, précisément dans le domaine de la santé, toute tentative de commercialiser le dossier électronique de santé s'est déjà heurtée à un net refus de la population. La loi sur l'e-ID doit aussi en tenir compte.

L'e-ID, une opportunité pour le service public numérique

Le passeport numérique suisse peut présenter une opportunité pour la Suisse. Mais il ne l'est que si les entreprises proches de l'Etat assument cette tâche publique conjointement avec la Confédération, en sa qualité de propriétaire, et renforcent ainsi le service public.

En tant que syndicat du service public, syndicom exige donc de stopper le démantèlement unilatéral, la dérégulation aveugle, ainsi que les privatisations et les externalisations de services publics. Ce vote pose des jalons pour l'avenir du service public numérique. C'est pourquoi le syndicat syndicom recommande un Non clair à cette loi et un Oui à un service public solide.

Je vous remercie de votre attention.